



FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES  
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



**PROJET : STDF/PG/566**

**PROJET DE REDUCTION DE LA CONTAMINATION DU  
MAÏS ET SOUS-PRODUITS A BASE DE MAÏS PAR LES  
AFLATOXINES AU BURKINA FASO, AFRIQUE DE L'OUEST  
(RECMA-BF)**

**RAPPORT FINAL**

**DECEMBRE 2022**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>2 CONTEXTE .....</b>	<b>8</b>
<b>3 BUT DU PROJET .....</b>	<b>9</b>
<b>4 MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET .....</b>	<b>9</b>
4.1 Mise en œuvre du projet.....	9
4.2 Gestion du projet .....	10
<b>5 OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS .....</b>	<b>11</b>
5.1 Objectif du projet .....	11
5.2 Evaluation générale du projet .....	13
5.3 Performance des parties prenantes .....	14
5.4 Note globale attribuée dans le cadre du RAP .....	15
<b>6 QUESTIONS TRANSVERSALES .....</b>	<b>15</b>
6.1 Égalité entre les sexes .....	15
6.2 Aspects environnementaux .....	15
<b>7 DURABILITÉ.....</b>	<b>16</b>
<b>8 APERÇU FINANCIER .....</b>	<b>16</b>
<b>9 ENSEIGNEMENTS TIRÉS .....</b>	<b>19</b>
9.1 Les bonnes pratiques .....	19
9.2 Les insuffisances .....	19
<b>10 RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI .....</b>	<b>20</b>
<b>11 ANNEXES.....</b>	<b>21</b>

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

### Bénéficiaire(s)

*Confédération Paysanne du Faso (CPF)/ Burkina Faso*

### Numéro et titre du projet

*STDF/PG/566*

*Projet de Réduction de la Contamination du Maïs et sous-produits à base de Maïs par les Aflatoxines au Burkina Faso, Afrique de l'Ouest (ReCMA-BF)<sup>1</sup>*

### Budget

*Valeur totale du projet : 845 862 \$EU*

*Montant approuvé de la contribution du STDF : 544 402 \$EU*

*Montant de la contribution du STDF décaissé pendant la durée du projet: 517 182 \$EU*

### Période de mise en œuvre

*Mai 2019 – Septembre 2022*

### Organisme chargé de la mise en œuvre

*Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO/CIR)*

### Partenaires :

*Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre sont :*

- la Confédération Paysanne du Faso (CPF) ;*
- le Laboratoire National de Sante Publique (LNSP) ;*
- l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) ;*
- l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) ;*
- la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques ;*
- l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) ;*
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;*
- la Direction Générale du Commerce (DGC).*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>ABNORM</b>	:	Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité
<b>APEX-Burkina</b>	:	Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina
<b>CCI-BF</b>	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CIR</b>	:	Cadre Intégré Renforcé
<b>CTS</b>	:	Comité Technique de Suivi
<b>CPF</b>	:	Confédération Paysanne du Faso
<b>DEP</b>	:	Don pour l'élaboration de projet
<b>DGC</b>	:	Direction Générale du Commerce
<b>DGPV</b>	:	Direction Générale des Productions Végétales
<b>DGESS</b>	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DGPER</b>	:	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale
<b>DPVC</b>	:	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
<b>EPA</b>	:	Enquête Permanente Agricole
<b>INERA</b>	:	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole
<b>IRSAT</b>	:	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
<b>IITA</b>	:	Institut International d'Agriculture Tropicale
<b>LNSP</b>	:	Laboratoire National de Sante Publique
<b>MAAH</b>	:	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
<b>MDICA/PME</b>	:	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
<b>MCIA</b>	:	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
<b>OP</b>	:	Organisations Paysannes.
<b>PAM/P4P</b>	:	Programme Alimentaire Mondial/ projet « Achats au Service du Progrès-P4P »
<b>PTAB</b>	:	Plan de Travail Annuel et Budget
<b>UNMO/CIR</b>	:	Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
<b>ReCMA-BF</b>	:	Projet de Réduction de la Contamination du Maïs et sous-produits à base de Maïs par les Aflatoxines au Burkina Faso, Afrique de l'Ouest

- SAPHYTO** : Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides
- SONAGESS** : Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire
- STDF** : Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

## 1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

<b>Intitulé du projet</b>	:	Réduction de la Contamination du Maïs et sous-produits à base de Maïs par les Aflatoxines au Burkina-Faso, Afrique de l'Ouest (ReCMA-BF)
<b>Encrage institutionnel</b>	:	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
<b>Entité de mise en œuvre</b>	:	Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO/CIR)
<b>Coordonnées</b>	:	Ouagadougou 10 BP : 847 Ouagadougou 10 25 33 22 56 <a href="mailto:cirbf@fasonet.bf">cirbf@fasonet.bf</a>
<b>Responsable du projet</b>	:	SODRE Soulemané
<b>Zones d'intervention</b>	:	Territoire national avec un accent mis dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins et du Centre Ouest
<b>Montant total</b>	:	845 862 USD, soit 465 224 100 FCFA
<b>STDF (don)</b>	:	544 402 USD, soit 299 421 100 FCFA
<b>Etat (décaissable)</b>	:	124 360 USD, soit 68 398 000 FCFA
<b>Etat (non décaissable)</b>	:	45 000 USD, soit 24 975 000 FCFA
<b>PAM/P4P (assistance technique, appui logistique)</b>	:	59 100 USD, soit 32 505 000 FCFA <sup>1</sup>
<b>CPF (contribution en nature)</b>	:	73 000 USD, soit 40 150 000 FCFA
<b>Date d'approbation par le groupe de travail du STDF</b>	:	Octobre 2018
<b>Convention de financement</b>	:	STDF/PG/566 du 02 avril 2019
<b>Durée initiale</b>	:	03 ans (mai 2019- avril 2022)
<b>Durée finale</b>	:	03 ans et 5 mois (mai 2019- septembre 2022) : soit 5 mois de prorogation (voir Référence Reg: SPS/101)
<b>Contexte</b>	:	<p>Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole avec 86% de la population qui tire son revenu des activités agricoles. Le maïs est la deuxième céréale produite au Burkina Faso. Sa production était d'environ 1 710 898 tonnes en 2019.</p> <p>Malheureusement, le maïs produit localement était très souvent contaminé par les aflatoxines avec des doses dépassant dans la plupart des cas les limites régionales et internationales recommandées. Cette situation était due aux pratiques agricoles actuelles notamment celles liées à la production, à la récolte et aux activités de récolte et de post-récolte.</p> <p>C'est pour tenter de résoudre les problèmes liés à la filière maïs au Burkina Faso, que la Confédération Paysanne du Faso (CPF) a soumis une requête au Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF) de l'Organisation Mondiale du Commerce qui a accordé un don pour l'élaboration de projet (DEP) destiné à assister le Burkina Faso dans l'élaboration d'une proposition de projet intitulée : "Réduction de la Contamination du Maïs et sous-produits à base de Maïs par les Aflatoxines au Burkina-Faso, Afrique de l'Ouest" (STDF/PPG/566).</p>

<sup>1</sup> Cette contribution du PAM n'a pas été effective, toutefois l'effort consenti par les autres parties prenantes impliqués (LNSP, IITA, INERA, IRSAT, DGPV, SONAGESS, UNMO-CIR et CFP) a permis d'atténuer ce manque d'implication effective du PAM. En effet, ces structures n'ont pas hésité à mettre à la disposition du projet leur expertise et leurs moyens logistiques.

<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire, l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, accroître les revenus des petits producteurs, protéger la santé des consommateurs à travers l'utilisation et la promotion des bonnes pratiques agricoles.</p> <p>Spécifiquement, il s'agit de réduire significativement le niveau de la contamination par les aflatoxines dans le maïs et sous-produits à base de maïs au Burkina Faso</p>
<p><b>Résultats majeurs obtenus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quantités de maïs exportées ont été de 4 238 tonnes en 2018 et de 40 065 tonnes en 2021 soit un accroissement de 25% en 2020 par rapport aux données de base du projet ;</li> <li>- La valeur des exportations était de 1,642millions USD en 2018 et de 2,154 millions USD en 2021, soit une hausse de 31%.</li> <li>- Le revenu moyen des producteurs bénéficiaires du projet est passé de 334 133 FCFA à 1 550 250 avec l'intervention du projet. Cela indique une amélioration des revenus des producteurs.</li> <li>- Les tests réalisés en fin de projet sur la teneur en aflatoxines dans le maïs dans les zones d'intervention du projet ont donné des taux de réduction de la teneur en aflatoxines variant entre 77% et 92% d'une province à une autre. Ces résultats se situant entre 0 – 13,84 µg/kg montrent le respect de la norme du Codex Alimentarius de 15 µg/kg d'où l'atteinte de l'objectif immédiat du projet ReCMA-BF.</li> <li>- La prise de conscience des acteurs et consommateurs sur les effets des aflatoxines et la nécessité de les réduire dans les produits.</li> <li>- La disponibilité et l'engagement du pool des formateurs endogènes à poursuivre les actions de sensibilisation et des bonnes pratiques en se servant des outils conçus à cet effet.</li> </ul>
<p><b>Enseignements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet a été initié par le secteur privé et est devenu par la suite un projet national du souhait des parties prenantes au projet. Cela dénote que le développement de partenariat privé-public peut concourir à mieux répondre à certaines préoccupations du secteur privé.</li> <li>- L'appropriation des bonnes pratiques édictées par le projet, ainsi que leur application effective (facilitée par l'implication des organisations professionnelles et l'utilisation des formateurs endogènes), a induit des changements notables pouvant offrir des opportunités de développement.</li> <li>- Le renforcement des capacités des bénéficiaires d'une intervention a plus de chance d'être valorisé lorsque ceux-ci sont organisés en coopérative. Cela facilite également la mobilisation des bénéficiaires et le suivi de la mise en œuvre des acquis du projet.</li> <li>- L'appui des instituts de recherche pour susciter des recherches dans le domaine d'intervention d'un projet peut engendrer des solutions adaptées et durables pour répondre aux préoccupations du projet.</li> </ul>
	<p><b>A l'Etat Burkinabè</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer davantage les instituts de recherche pour leur permettre de poursuivre le travail sur les huiles essentielles extraites des plantes locales ainsi que les microorganismes sélectionnés à propriété antifongique et antiaflatoxinogène afin qu'ils soient produits à échelle et conditionnés pour une utilisation adéquate dans la conservation des produits.</li> </ul>

<p><b>Recommandations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place et suivre des standards sur la qualité dans les marchés informels qui constituent les sources d’approvisionnement de la majorité des consommateurs.</li> <li>- Accorder des subventions pour les intrants agricoles en incluant l’Aflasafe et d’autres outils tels que les sacs PICS, les égreneuses adaptées, les bâches adaptées pour améliorer la qualité de la production.</li> <li>- Œuvrer à intégrer la lutte et la prévention des aflatoxines dans les missions régaliennes de suivi-encadrement des acteurs clés de la chaîne de valeur c’est-à-dire les producteurs, commerçants et les transformateurs sur le terrain.</li> </ul> <p><b>A l’UNMO/CIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvrer à faire une large diffusion des acquis du ReCMA-BF pour une prise de conscience collective des avantages d’une production de maïs de qualité.</li> </ul> <p><b>A la Confédération Paysanne du Faso</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place et promouvoir des systèmes de tests avec des kits rapides de quantification des aflatoxines dans les centres d’agrégation des produits agricoles des organisations paysannes pour faire un tri dans une démarche qualité en respectant strictement le cahier de charge des clients.</li> </ul>
-------------------------------	---

## 2 CONTEXTE

La population du Burkina Faso est majoritairement rurale. Environ 3 individus sur 4 (73,7%) vivent en milieu rural (RGPH 2019) et tirent leur revenu des activités agricoles. Ainsi, parmi les principales spéculations végétales (mil, maïs, sorgho, riz), le maïs occupe une place de choix. En effet, le maïs est la deuxième céréale produite au Burkina Faso. Sa production est passée de 1 133 480 tonnes en 2011 à 1 710 898 tonnes en 2019 (MAAH/DGESS/EPA, 2010-2019). Cette croissance de la production du maïs vient confirmer les données de l’étude diagnostique sur l’intégration commerciale commanditée par le Cadre Intégré Renforcé (CIR) du Burkina Faso en septembre 2007, qui stipulent que : « Pour de bonnes raisons, l’objectif historique de la production de céréales a toujours été la réduction du déficit céréalier national afin de contribuer à l’atteinte de la sécurité alimentaire du pays. Toutefois, le constat actuel est que la production du maïs a progressé plus vite par rapport à la demande intérieure, au point qu’il y a maintenant des excédents de production, notamment les années où la pluviométrie est normale si bien qu’on a des raisons de penser que cette tendance va se poursuivre ». Il faut aussi noter que de plus en plus le maïs produit localement fait l’objet de plus de transactions commerciales non seulement pour les besoins de consommation nationale et régionale. Il est également exporté vers certains pays voisins du Burkina Faso par les exportateurs de céréales et autres acteurs de la filière.

Malheureusement, le maïs produit localement était très souvent contaminé par les aflatoxines avec des doses dépassant dans la plupart des cas les limites régionales et internationales recommandées. Cette situation était due aux pratiques agricoles habituelles notamment celles liées à la production, à la récolte et aux activités de récolte et de post-récolte ; ceci qui favorisait l’infection des graines par des champignons microscopiques du genre *Aspergillus* provoquant la prolifération des moisissures responsables de la production des aflatoxines. Il était devenu urgent de mener des actions pour contrôler et maîtriser ce problème de la contamination par les aflatoxines dans le pays.

Cette grave détérioration de la qualité de la denrée était méconnue de la majorité des acteurs de la filière ainsi que des consommateurs et du grand public qui consomment le maïs même contaminé à l’aflatoxine et s’exposant ainsi à de sérieux dangers sanitaires, d’où un problème de santé publique.

Aussi, cette mauvaise qualité du maïs n’était pas compétitive sur le marché international, limitant ainsi sa commercialisation sur les marchés national et régional moins lucratifs qui sont souvent informels, si bien que les producteurs agricoles n’obtenaient pas une bonne rémunération de leur production. Malheureusement, le maïs rejeté par le marché international ou par les unités de transformation exigeant les normes, était commercialisé dans les circuits informels à travers les marchés locaux et consommé régulièrement par les populations.

C'est pour tenter de résoudre les problèmes liés à la filière maïs au Burkina Faso, que la Confédération Paysanne du Faso (CPF) a soumis une requête au Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF)<sup>2</sup> qui a accordé un don pour l'élaboration de projet (DEP) destiné à assister le Burkina Faso dans l'élaboration d'une proposition de projet intitulée: "**Projet d'amélioration des pratiques paysannes de récolte et de traitement post-récolte pour réduire la contamination du maïs par l'aflatoxine au Burkina Faso**" (STDF/PPG/566)<sup>3</sup>. Les solutions apportées par ce projet serviront pour d'autres filières (arachide, sésame, sorgho, niébé, piment, etc.) avec possibilités de modification et adaptation.

Les actions de ce projet s'inscrivent en droite ligne avec les priorités de la CEDEAO sur les questions stratégiques/émergentes de la sous-région dont notamment le résultat 3.1 relatif au renforcement de la résilience des ménages et la réduction de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique (ECOWAP2025/ RAIP-FSN 2016) et, plus important, l'objectif stratégique SO2, « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional ». De ce fait, elle contribue également à l'atteinte des objectifs de la stratégie mondiale de sécurité alimentaire : Promouvoir une Afrique de l'Ouest résiliente et en sécurité alimentaire.

### 3 BUT DU PROJET

Le but général du projet était d'améliorer la sécurité sanitaire, le respect des normes internationales, l'accès aux marchés et l'accroissement des revenus des producteurs de maïs au Burkina Faso.

L'intervention devait se traduire par la formation des parties prenantes et autres acteurs de la filière maïs, la diffusion de bonnes pratiques avant, pendant la récolte et post-récolte du maïs en vue du respect du niveau maximal des aflatoxines dans le maïs destiné à l'exportation et à la consommation humaine. Il s'agissait essentiellement de la prise en compte de la lutte intégrée (combinaison de méthode de lutte biologique et bonnes pratiques agricoles) pour améliorer la valeur marchande, sanitaire et nutritive du maïs par la réduction de la contamination aux aflatoxines. Le maïs ainsi produit, pouvait donc respecter les normes internationales, être compétitif et par conséquent être vendu sur divers marchés y compris les marchés internationaux. Par ailleurs, un accent particulier devait être mis sur le renforcement des capacités nationales et la communication en vue d'assurer un dialogue permanent entre les parties prenantes et autres acteurs pour assurer un changement basé sur des efforts collectifs. Également, il s'agissait de l'implication des équipes pluridisciplinaires en vue du renforcement de la collaboration nationale. Tous ces efforts devaient concourir à une amélioration de la santé des plantes, des animaux et celle des consommateurs.

Ce projet renforcerait et participerait aux stratégies et initiatives nationales dans le domaine Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) pour faciliter l'accès des produits du maïs et ses sous-produits aux marchés sous-régionaux et internationaux.

### 4 MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

#### 4.1 Mise en œuvre du projet

La tutelle technique du projet était assurée par le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (MDICA/PME) et la tutelle financière par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP). Le projet était classé dans la catégorie B des projets et programmes de développement exécutés<sup>4</sup> au Burkina Faso, regroupant les projets mis en œuvre par une unité de gestion autonome.

L'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR) du Burkina Faso était chargée de la mise en œuvre du projet qui était placé sous la coordination du responsable du programme budgétaire commerce.

L'UNMO/CIR a collaboré avec les deux entités requérantes (MDICA/PME et MEFP) lors de la mise en œuvre de ce projet. A ce titre, elle était responsable :

<sup>2</sup> Voir: <https://standardsfacility.org/fr>.

<sup>3</sup> Voir: <https://standardsfacility.org/fr/PG-566>.

<sup>4</sup> Décret n°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso

- de la rédaction des rapports semestriels, de la coordination et de l'exécution des travaux visant aux recrutements des consultants spécifiques et de la supervision générale des activités ;
- de la préparation des rapports d'activités, de lancement du projet et du rapport final ;
- du transfert des fonds au niveau national pour les autres partenaires du projet pour la mise en œuvre des activités à leurs assignées ;
- de la collaboration avec les partenaires pour assurer le partage des résultats aux fora scientifiques national, régional et international.

L'approche du projet a été participative et basée sur l'implication des différents acteurs. Tous les acteurs (producteurs, collecteurs, grossistes, commerçants, agro-industriels, consommateurs, media) ont été impliqués à des degrés divers.

L'UNMO/CIR a assuré la coordination du projet et a été à ce titre responsable vis-à-vis du bailleur, de la réalisation des activités confiées aux différents partenaires nationaux de mise en œuvre selon leurs compétences. Elle a été l'organisateur de tous les ateliers/séminaires. Elle a également mis son expertise en gestion de projets pour la réussite de ce présent projet. Elle a organisé, en collaboration avec les parties prenantes et principalement la CPF, le LNSP et l'INERA la formation des acteurs sur le contrôle de qualité et les bonnes pratiques de production, de récolte, de séchage et de stockage du maïs. Un partenariat a été établi avec l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) pour la conduite de plusieurs activités relevant de leur domaine de compétence. En effet, la mise en œuvre des activités 2.6 ; 2.7 ; 2.8 et 2.9 a été confiée à l'IRSAT sous la supervision de l'UNMO/CIR. Aussi, des étudiants en année de Master ont été recrutés pour la conduite des activités sous l'encadrement des chercheurs de l'institut.

## 4.2 Gestion du projet

Selon la réglementation nationale des projets et programmes, toute idée de projet naît dans le champ d'un programme budgétaire. De ce fait, le projet était rattaché au programme budgétaire « commerce ». Un comité de revue de ce programme commerce, déjà mis en place était l'organe d'orientation et de pilotage du projet. L'arrêté de création dudit comité a été actualisé pour prendre en compte la CPF et la DPVC comme structures membres.

Un suivi évaluation périodique (monitoring) avec des indicateurs définis<sup>5</sup> s'est fait sur une base semestrielle par la coordination, des rapports ont été établis et validés par le comité de revue et ont permis d'examiner et d'apprécier semestriellement l'état d'exécution des activités afin de faire des recommandations allant dans le sens de l'atteinte des résultats escomptés du projet. Des rencontres de concertation des acteurs fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet ont permis d'opérer les choix judicieux face aux besoins urgents survenus dans l'exécution du projet. Il s'est agi notamment, de la conduite des activités en pleine pandémie de Covid-19, de la mise à la disposition des producteurs à bonne période du produit Aflasafe, de la prise en compte de la menace sécuritaire grandissante dans la conduite des activités de terrain.

Sur la base des rapports, les actions pour les périodes suivantes ont été planifiées. Une évaluation finale du projet, réalisée en octobre 2022 par un cabinet de consultant indépendant a permis d'apprécier le plus objectivement possible le projet ReCMA-BF en ses aspects conception, planification, mise en œuvre et atteinte des résultats prédéfinis.

Pour s'assurer de la bonne exécution des activités, des Plans de travail et budget annuel (PTBA) ont été validés et adoptés par le comité de revue, et un comité technique de suivi (CTS) a été mis en place pour assurer le volet opérationnel des activités planifiées.

Le comité technique de suivi a été formalisé et était composé d'une quinzaine de membres provenant des institutions intervenant dans le projet à savoir l'UNMO/CIR, CPF, DPVC, PAM, ABNORM, LNSP et les institutions travaillant dans l'appui à la démarche qualité à savoir un représentant de l'INERA et IITA, la DGPER, la DGC, la DGESS/MCIA, APEX-Burkina. Si nécessaire, ce comité pouvait être élargi pour discuter de questions spécifiques. Les réunions du comité technique de suivi se sont tenues régulièrement tous les trois (03) mois sur la base des documents préparés par la coordination du projet et envoyés préalablement aux membres. Le CTS a examiné les activités réalisées durant le trimestre précédent et planifie celle à réaliser au trimestre suivant. Les décisions ont été prises sur une base consensuelle des membres.

<sup>5</sup> Les indicateurs déjà définis dans le cadre logique ont été davantage affinés par l'étude de référence

## 5 OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS

### 5.1 Objectif du projet

Le projet de : « Réduction de la contamination du maïs et sous-produits à base de maïs par les aflatoxines au Burkina-Faso, Afrique de l'Ouest (ReCMA-BF) » s'inscrivait dans le cadre du renforcement et de la participation aux stratégies et initiatives nationales dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour faciliter l'accès aux marchés internationaux des produits et sous-produits du maïs.

L'objectif était de contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire, l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, accroître les revenus des petits producteurs, et protéger la santé des consommateurs à travers l'utilisation et la promotion des bonnes pratiques agricoles.

Les résultats attendus de cette intervention étaient : (i) les bonnes pratiques « paquet technologique », normes et standards existants diffusés et les acteurs informés/sensibilisés, (ii) les bonnes pratiques de production agricole, séchage, égrenage et de stockage évaluées et adaptées, (iii) les acteurs formés/sensibilisés sur une approche qualité et les bonnes pratiques de récolte (production), séchage, égrenage, stockage du maïs « paquets technologiques », et (iv) les capacités du Burkina Faso renforcées pour répondre aux exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux pour le maïs.

L'exécution des activités s'est déroulée conformément aux différents Plans de Travail Annuel et Budget (PTAB) adoptés depuis le démarrage effectif du projet et lors des sessions annuelles des comités de revue du programme commerce. Au terme de la période de mise en œuvre du projet, la quasi-totalité des activités pour les différentes composantes du projet y compris les activités de clôture ont été exécutées malgré la persistance d'un contexte sécuritaire national assez difficile.

#### 5.1.1 Produit 1 : Les bonnes pratiques « paquet technologique », normes et standards existants diffusés et les acteurs informés/sensibilisés

Les deux activités programmées ont été réalisées. En effet, l'atelier de lancement du projet et d'information des acteurs sur les normes et standards en vigueur a été organisé comme indiqué ci-dessus. La seconde activité réalisée concerne l'organisation de deux (02) ateliers d'information/formation des agents de vulgarisation, animateurs endogènes, inspecteurs, et techniciens de laboratoire. Quarante-six (46) personnes dont sept (07) femmes ont pris part au premier atelier d'information/formation qui s'est tenu à Bobo-Dioulasso du 25 au 27 juillet 2019. Le second atelier consacré à la formation de vingt-deux (22) inspecteurs et techniciens de laboratoires dont quatre (04) femmes sur les techniques d'échantillonnage et d'analyse des aflatoxines dans le maïs s'est tenu du 28 au 30 octobre 2019 à Ouagadougou. En outre, il y a eu l'organisation d'un atelier de concertation des acteurs de la filière maïs. Regroupant quarante (40) participants dont 15% de femmes, l'atelier a permis de réunir, dans un même cadre d'échanges les acteurs de la production et ceux en charge de la transformation et de la commercialisation pour échanger et trouver des solutions aux préoccupations de chacune des parties prenantes.

**Résultat majeur obtenu** : *Prise de conscience collective et générale de plus en plus grande du danger que représente l'aflatoxine pour la santé et le commerce et cela grâce aux activités de sensibilisation/information.*

#### 5.1.2 Produit 2 : Les bonnes pratiques de production agricole, séchage, égrenage et de stockage évaluées et adaptées

Les neuf (09) activités prévues ont été entièrement réalisées. Il s'agit de la réalisation de l'étude de perceptions des acteurs sur les caractéristiques des systèmes de séchage, d'égrenage et de stockage (activité 2.1), de la réalisation des tests de production de maïs aux champs avec Aflasafe BF01 (activité 2.2), de l'identification des tests de performance en milieu réel (dans 3 zones de production) et leur adaptation à la plateforme surélevée améliorée pour le séchage rapide des grains (activité 2.3), de la réalisation des tests sur les structures de stockage décentralisées (activité 2.4), de la réalisation des tests « pilotes » de certification du maïs avec les acteurs cibles exigeant du maïs de bonne qualité (activité 2.5), de l'étude bibliographique et le recensement des plantes locales et isolement des microorganismes candidats pour les tests de décontamination des aliments (2.6) et de la réalisation de tests pour : (i) l'efficacité de microorganismes sélectionnés (2.7), (ii) l'efficacité d'huiles essentielles extraites des plantes locales sélectionnées à propriété antibiotiques et fongiques (2.8) et (iii) la validation en milieu réel des résultats des tests d'efficacité (activité 2.9).

**Résultats majeurs obtenus :** **(1)** Plus de 396 tonnes de maïs de bonne qualité (répondant aux normes recommandées)<sup>6</sup> fournies aux acheteurs en 2020 et 2021 pour une quantité attendue de 350 tonnes ; **(2)** Environ 100 ml d'huiles essentielles extraites des plantes locales sélectionnées à propriété antibiotiques et fongiques; et **(3)** Plus de 400 acteurs dotés en intrants et outils de bonnes pratiques de récolte et de post-récolte (semences et engrais de qualité, Aflasafe, bâches).

### 5.1.3 Produit 3 : Les acteurs formés/sensibilisés sur une approche qualité et les bonnes pratiques de récolte (production), séchage, égrenage, stockage du maïs « paquet technologiques »

Les trois (03) activités programmées ont été entièrement mises en œuvre. Il s'agit de l'élaboration du guide de bonnes pratiques de production, séchage, égrenage et stockage du maïs (activité 3.1), de la formation des acteurs sur la méthode intégrée ou paquet technologique (activité 3.2) et de l'organisation de visites commentées au profit des producteurs et autres parties prenantes (activité 3.3).

**Résultat majeur obtenu :** quarante-six (46) d'animateurs endogènes (dont 7 femmes) des organisations paysannes et trente de techniciens de laboratoires (dont 5 femmes) formés et aptes à partager leurs savoirs sur les bonnes pratiques, sur la technologie Aflasafe BF01 et les techniques d'échantillonnage et d'analyse des aflatoxines dans le maïs.

### 5.1.4 Produit 4 : Les capacités du Burkina Faso pour répondre aux exigences des marchés locaux, régionaux et internationaux pour le maïs renforcés

Les cinq (05) activités programmées ont été entièrement exécutées. Il s'agit de l'acquisition d'équipements au profit de l'Agence burkinabé de normalisation, de la métrologie et de la qualité (activité 4.1), de l'élaboration des procédures d'échantillonnage harmonisées et d'analyse standardisée aflatoxines B1B2G1G2 (activité 4.3), des sessions de formation des techniciens de laboratoire sur la bonne utilisation de la technologie VICAM, ACCUSCAN et sur les méthodes d'échantillonnage et d'analyse harmonisés et standardisés (activité 4.2 et 4.4) et de la réalisation des analyses de la teneur en aflatoxines des échantillons prélevés lors des enquêtes, des tests et interprétation des résultats, et test de confirmation et renforcement de capacité d'un technicien au laboratoire de BecA (activité 4.5).

**Résultats majeurs obtenus :** **(1)** Réduction de la teneur en aflatoxines entre champs traités avec Aflasafe et champs non traités (variant entre 77% et 92% d'une province à une autre) et **(2)** Forte hausse des exportations du maïs passant de 4 238 tonnes en 2018 à 40 065 tonnes en 2021, soit de 1,6 millions USD à 2,2 millions USD.

### 5.1.5 Actions de suivi-évaluation et de visibilité du projet

Toutes les activités du projet ont été réalisées à l'exception d'une seule « Acquisition du matériel informatique au profit de l'UNMO/CIR, CPF et DPVC », partiellement réalisée en raison de l'insuffisance de ressources de la contrepartie nationale. Ceci n'a pas eu d'effet significatif dans la réalisation des résultats du projet car l'objectif de cette activité était de renforcer les structures existantes, qui disposaient déjà de leur matériel informatique, pour leur permettre de mieux assurer ses fonctions. Les autres, au nombre de treize (13) ont été entièrement réalisées. Parmi ces activités, cinq (05) avaient un caractère permanent et ont été liées à l'avancée du projet. Il s'agit des actions de communication et de visibilité du projet (activité 5.8), de l'organisation des sessions du CTS (activité 5.6) et du comité de revue (activité 5.5), de l'appui aux activités de promotion de la filière maïs (activité 5.9) et de la prise en charge des effets de la COVID-19 (activité 5.10). Les réalités rencontrées pendant la mise en œuvre ont suscité la formulation de six (06) nouvelles activités non initialement prévues dans le projet. Ces activités ont été prises en charge grâce aux économies réalisées sur les lignes budgétaires des activités programmées. Il s'agit des activités telles que : (i) appuyer et participer aux activités de promotion et de développement de la filière maïs en lien avec le ministère du commerce (Activité 5.9), (ii) prendre en charge les effets du COVID-19 (Activité 5.10), (iii) réaliser l'audit des comptes du projet (Activité 5.11), (iv) réaliser un film sur l'impact du projet (Activité 5.12), (v) recruter un expert pour la réalisation des photos pour

<sup>6</sup> Les 396 tonnes ont été produites par 10 producteurs. A partir d'un échantillonnage, les techniciens ont procédé à des prélèvements pour faire des analyses. Cette exercice a permis d'obtenir ces quantités de maïs de bonne qualité.

réapprovisionner la base de données de photos du STDF (Activité 5.13) et (vi) organiser un atelier de concertation des acteurs de la filière maïs, parties prenantes au projet.

## 5.2 Evaluation générale du projet

### 5.2.1 Pertinence

**Pertinence de l'objectif du projet** : Très satisfaisant : Durant la période de mise en œuvre, l'objectif du projet est resté pleinement conforme : i) aux objectifs du STDF; ii) aux besoins commerciaux du pays; et iii) au programme de développement du pays.

**Pertinence de la conception du projet** : Très satisfaisant : De l'approbation jusqu'à la clôture, la bonne conception du projet a été la base qui a permis d'atteindre les résultats visés par le projet. La conception initiale est restée appropriée tout au long de la mise en œuvre ; aucun ajustement n'a dû être apporté à la portée, aux arrangements de mise en œuvre ou aux solutions techniques pour obtenir les produits et les résultats escomptés.

### 5.2.2 Efficacité

Notation relative à l'objectif du projet : Très satisfaisant : L'ensemble des résultats et des produits (sur la base de leurs indicateurs) est jugé très satisfaisant.

### 5.2.3 Efficience

**Respect des délais** : Satisfaisant : toutes les activités du projet auraient pu être exécutées dans les délais initialement prévus mais l'avènement de la pandémie de la COVID 19 a un peu freiné le rythme d'exécution des activités et a entraîné une prorogation du projet de cinq (05) mois. Cette prorogation fut salvatrice car elle a permis au projet d'exécuter l'ensemble des activités planifiées et autres activités complémentaires, indiquées auparavant, jugées pertinentes pour donner plus de visibilité aux actions du projet et a surtout eu l'avantage de mieux faire connaître les aflatoxines à un grand nombre de personnes.

**Efficience de l'utilisation des ressources** : Très satisfaisant : Le rapport approximatif entre le pourcentage de mise en œuvre matérielle des produits visés par le projet et le taux d'engagement est >1. Le projet a livré plus de produits que ce qui était escompté au moyen du budget disponible.

### 5.2.4 Durabilité

**Durabilité financière** : Moyennement satisfaisant : Le projet a mis en place quelques mécanismes de durabilité financière, qui pourraient ne pas être suffisants pour assurer le maintien du flux des avantages associés au projet après l'achèvement. Le projet, conscient de ne pas pouvoir couvrir l'ensemble des besoins des acteurs, a dans son approche d'intervention incité les organisations professionnelles à assister ses membres à travers l'achat et la dotation d'Aflasafe, bâches, sacs pics, etc. Aussi, le projet a facilité la mise en contact entre producteurs et acheteurs afin de garantir l'accès au marché du maïs et permettre aux producteurs de disposer en permanence de ressources financières. Les acteurs ont pleinement adhéré à ces incitatives, ce qui laisse présager un caractère durable de ces actions.

**Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités** : Satisfaisant : Le projet a contribué de façon importante à renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur commercial ou lié au commerce. Les systèmes et les capacités du pays sont bons et jugés suffisants pour assurer le maintien du flux des avantages associés au projet après l'achèvement. En outre, en assurant les contacts entre les grands acheteurs (tels que la BRAKINA ou AGROSERV Industrie) et les producteurs, le projet aussi contribue à l'accès au marché local. Avant le projet, les grands acheteurs locaux rejetaient le maïs produit car jugé très contaminé, et ce produit était écoulé dans les marchés locaux.

**Appropriation et durabilité des partenariats** : Très satisfaisant : Le projet a été très efficace pour impliquer les parties prenantes concernées, et il y a un fort sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires. Des partenariats effectifs avec les parties prenantes concernées (par exemple autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé) ont été mis en place pour assurer le maintien et la gestion des produits du projet.

**Durabilité environnementale** : Très insatisfaisant : l'aspect environnemental a été pris en compte pendant la mise en œuvre des activités, notamment les bonnes pratiques qui ont l'avantage de promouvoir une production plus saine du maïs, tout en garantissant une meilleure protection des producteurs. Cependant, aucun plan d'atténuation de l'impact sur l'environnement n'a été mis en œuvre ; il n'y a pas de capacité institutionnelle ni de financement pour assurer la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Pour remédier ceci, il faudrait procéder à un plaidoyer auprès des organisations paysannes pour qu'elles incitent leurs membres à prendre en compte les aspects environnementaux dans le déroulement de leurs activités. Il aurait fallu inscrire au moment de la formulation du projet, des actions de sensibilisation sur l'environnement.

### **5.3 Performance des parties prenantes**

#### **5.3.1 Performance du STDF**

Au 31 décembre 2022, le STDF a pu mettre à disposition du projet, 95% (soit 517 182 USD) de sa contribution financière prévue, le reste devant être débloqué après approbation du rapport final. Les décaissements ont été toujours faits dans les meilleurs délais selon les requêtes et avec des mécanismes jugés très souples. Il a accepté la réalisation d'activités complémentaires grâce aux économies de ressources.

En somme, le STDF: i) a identifié de manière proactive et résolu les problèmes aux différents stades du cycle du projet, y compris en modifiant l'objectif et/ou la conception du projet en amont; ii) a favorisé la participation des parties prenantes afin de renforcer l'appropriation; iii) a fait appliquer, dans les limites de la flexibilité, les exigences fiduciaires; iv) a veillé à ce que le système de suivi et d'évaluation soit conçu et mis en œuvre; v) a surveillé la qualité et exercé une supervision continue; et vi) a répondu aux demandes en temps voulu.

#### **5.3.2 Performance de l'UNMO/CIR**

L'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR) du Burkina Faso a été chargée de la mise en œuvre du projet qui était placée sous la coordination du responsable du programme budgétaire commerce. Le comité de revue du programme, chargé de l'orientation et du pilotage du projet, ainsi que le comité technique de suivi, chargé de l'opérationnalisation des activités, ont été mis en place et ont bien fonctionné. Le comité technique de suivi, placé sous la coordination de l'UNMO/CIR a été constitué de l'ensemble des parties prenantes du projet. Ces sessions qui se tenaient trimestriellement ont permis de faire la situation de mise en œuvre des activités du trimestre, de faire la planification opérationnelle pour le prochain trimestre et d'échanger sur la stratégie de mise en œuvre des activités programmées et la responsabilisation des structures impliquées.

Au regard des résultats atteints au niveau des différentes composantes du projet, notamment la quasi-totalité des activités réalisées et des cibles des indicateurs définies atteints, il n'est pas exagéré de dire que le dispositif a bien fonctionné sous le leadership de l'UNMO/CIR.

#### **5.3.3 Performance des autres parties prenantes**

Les parties prenantes ont été : l'Etat burkinabé, la Confédération Paysanne du Faso et le P4P/PAM. L'Etat et la CPF ont honoré la totalité de leurs engagements en nature. Quant à la contribution décaissable de l'Etat, le niveau de décaissement reste moyen (52%) et a souvent été octroyé avec des retards. L'assistance technique et l'appui logistique attendus du P4P/PAM n'ont pas été effectués. L'impact de ceci a été atténué grâce à l'effort consenti par les autres parties prenantes impliqués (LNSP, IITA, INERA, IRSAT, DGPV, SONAGESS, CPF et UNMO/CIR). En effet, ces structures n'ont pas hésité à mettre à la disposition du projet leur expertise et leurs moyens logistiques. L'engagement de la CPF a été déterminant pour l'implémentation du projet sur le terrain. Ses animateurs endogènes ont joué le rôle d'interface entre les producteurs et le projet. En outre, il y a l'implication des structures étatiques tels le LNSP, l'INERA, l'IRSAT et l'ABNORM qui a favorisé une très bonne appropriation du projet.

## 5.4 Note globale attribuée dans le cadre du Rapport d'achèvement du projet (RAP)

La note globale attribuée dans le cadre du RAP est basée sur la notation moyenne des quatre dimensions principales du RAP (pertinence, efficacité, efficience et durabilité).

La méthode de calcul de la suivante :

- Chaque critère fixé pour chaque dimension est noté ainsi : 1 (Très insatisfaisant), 2 (Insatisfaisant), 3 (Satisfaisant), 4 (Très satisfaisant), conformément aux instructions et aux définitions données dans le présent document.
- La note pour chaque dimension est la note moyenne des critères fixés pour cette dimension, avec application de l'échelle suivante : 1,00-1,49 (Très insatisfaisant), 1,50-2,49 (Insatisfaisant), 2,50-3,49 (Satisfaisant), 3,50-4,00 (Très satisfaisant).
- La note globale attribuée dans le cadre du RAP est la moyenne des notes attribuées pour les quatre dimensions, avec application de l'échelle suivante : 1,00-1,49 (Très insatisfaisant), 1,50-2,49 (Insatisfaisant), 2,50-3,49 (Satisfaisant), 3,50-4,00 (Très satisfaisant).

Critères	Sous-critères	Note	Moyenne
Pertinence	<i>Pertinence de l'objectif du projet</i>	4	4
	<i>Pertinence de la conception du projet</i>	4	
Efficacité	<i>Notation relative à l'objectif du projet</i>	4	4
Efficience	<i>Respect des délais</i>	3	3,5
	<i>Efficience de l'utilisation des ressources</i>	4	
Durabilité	<i>Durabilité financière</i>	2	2,5
	<i>Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités</i>	3	
	<i>Appropriation et durabilité des partenariats</i>	4	
	<i>Durabilité environnementale</i>	1	
<b>Moyenne générale</b>			<b>3,5</b>

## 6 QUESTIONS TRANSVERSALES

### 6.1 Égalité entre les sexes

Les bénéficiaires du projet étaient majoritairement les producteurs avec environ 40% de femmes. Il faut noter que dans la plupart des cas les hommes sont les propriétaires des exploitations agricoles. Alors que les femmes et les enfants (dans la plupart des cas) servent de mains d'œuvre pour les activités de récolte et post-récolte. Il est ressorti que les femmes étaient les plus impliquées dans la collecte, le stockage et la commercialisation du maïs. Les revenus des producteurs en générale et ceux des femmes ont connu une amélioration. En effet, le revenu moyen des producteurs bénéficiaires du projet est passé d'environ 334.133 FCFA, avant le projet à 1.550.250 FCFA avec le projet, grâce à la fourniture de maïs de bonne qualité (faible teneur en aflatoxines, respectant les normes régionales et internationales) aux ONG et autres acteurs intervenant dans l'humanitaire, la sécurité alimentaire.

### 6.2 Aspects environnementaux

La mise en œuvre du projet a suivi une approche intégrée de systèmes permettant de réduire et de contrôler de façon efficace la contamination par les aflatoxines dans le maïs. Les producteurs ont été formés et sensibilisés pour l'adoption des bonnes pratiques et aussi à faire analyser les échantillons de maïs produits auprès du LNSP, où des Kits pour des tests rapides ont été disponibles. En outre, l'implication de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) dans la mise en œuvre permettait de veiller sur la prise en compte des aspects environnementaux. Les bonnes pratiques de production, récolte, séchage et stockage enseignés visent aussi la préservation de l'environnement.

## 7 DURABILITÉ

Le projet a permis aux différentes coopératives bénéficiaires d'avoir en leur sein des animateurs endogènes formés très aptes à conduire des campagnes de sensibilisation sur les aflatoxines. En plus, les membres de ces coopératives ont connu l'importance d'une production de qualité (faible teneur en aflatoxines, respectant les normes régionales et internationales) et les moyens et les attitudes à adopter pour y parvenir. La connaissance des avantages d'avoir du maïs de bonne qualité, l'existence interne de compétences pour la promotion des bonnes pratiques, la volonté des acteurs de continuer les actions entreprises dans le cadre du projet, la création de partenariats entre les parties prenantes à travers les cadres de concertation (par exemple entre producteurs et acheteurs) sont des facteurs de pérennisation des actions du projet.

Le projet a contribué à améliorer le savoir et savoir-faire des bénéficiaires. Cela a permis d'insuffler une nouvelle dynamique de travail au sein des coopératives et leur a permis d'avoir progressivement des parts de marché avec les gros acheteurs. En plus de la facilité observée dans l'écoulement des produits, il y a une amélioration de leur niveau de revenus, toutes choses qui vont les galvaniser à poursuivre les actions du projet.

Le bon niveau d'appropriation des actions du projet marqué par l'acquisition de contrats de vente avec des acheteurs institutionnels peut aussi garantir une certaine continuité aux actions mises en œuvre dans le cadre du projet.

Les résultats de l'appui du projet à la recherche ont montré qu'il y a d'autres moyens de lutte contre les aflatoxines, notamment les huiles essentielles extraites des plantes locales sélectionnées à propriété antibiotiques et fongiques. L'institut de recherche concerné a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir des ressources nécessaires pour mieux peaufiner les produits et les conditionner pour un usage plus pratique. Cela dénote que l'action du projet va se poursuivre, étant donné que l'objectif visé par cette recherche est de mettre à la disposition des producteurs des produits efficaces et accessibles aidant à un meilleur stockage du maïs.

La participation des agents d'agriculture aux actions de formation et de sensibilisation initiées par le projet, leur a permis d'améliorer leurs aptitudes en matière d'encadrement des producteurs sur les toxines pouvant détériorer la qualité des produits agricoles. Etant des agents de vulgarisation sur le terrain, leurs engagements à toujours encadrer les producteurs constituent également un facteur de la durabilité du projet.

Enfin, la pérennisation des actions du projet peut également provenir de l'existence dans les différents laboratoires publics, de techniciens bien formés sur les techniques d'échantillonnage et d'analyse des aflatoxines dans le maïs. Les laboratoires ont été dotés d'équipements pour les tests rapides et pourront toujours offrir du travail d'analyse de qualité. Cela rassure de la durabilité des actions du projet.

## 8 APERÇU FINANCIER

Le coût total du projet s'élevait à US\$845 862, soit 465 224 100 FCFA. Ce financement est assuré par les ressources du Fonds pour l'application des normes et le Développement du Commerce (STDF) avec une contribution de 64%. Le reste étant assuré par l'apport de l'Etat du Burkina Faso (15%) et les contributions en nature de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR), de la Confédération Paysanne du Faso (CPF), du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), de l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) et bien d'autres structures qui sont intervenues de façon ponctuelle lorsqu'elles ont été sollicitées.

L'UNMO/CIR a mis à disposition ses ressources matérielles (matériel roulant et équipements bureautiques) et humaines, notamment son équipe pour assurer la conduite des activités au même titre que d'autres projets dont elle continue d'assurer la mise en œuvre. La collaboration de cette équipe avec la CPF et des structures institutionnelles telles que le LNSP, l'IRSAT, l'INERA et l'ABNORM a permis de mobiliser les ressources humaines nécessaires à la réalisation des activités du projet. La CPF à travers ses démembrements dans les zones d'intervention du projet a facilité la mobilisation des producteurs autour des activités avec l'appui de ses animateurs endogènes. Cette collaboration a favorisé la participation de l'ensemble de ces acteurs à l'implémentation effective des activités sur le terrain. Cela dénote que le projet ReCMA-BF a pu être exécuté avec des ressources matérielles et humaines adéquates.

La gestion des ressources financières a été efficiente, il y a eu une bonne adéquation entre les ressources financières et les actions du projet. Le coût du projet ReCMA-BF avait été estimé en dollar US et avec les fluctuations du taux de change, le projet a dégagé un gain de change. Cela a permis la réalisation des activités complémentaires malgré le fait que l'un des partenaires financiers en l'occurrence PAM/P4P qui devrait apporter une assistance technique et un appui logistique estimés à 07% du coût total du projet, n'a pas pu honorer à son engagement.

Au moment de l'élaboration du présent rapport, le taux de mobilisation des ressources financières planifiées est de 82,73% avec un taux d'absorption de 99% de dépenses engagées sur les ressources décaissées. Ce taux d'exécution financière par rapport au budget global prévu du projet s'établit à 82,26%. Les décaissements se faisant en fonction de l'état de la mise en œuvre des activités du projet, le taux de mobilisation des ressources indique que le projet a observé un très bon niveau d'exécution financière des activités. Le tableau suivant donne des montants planifiés et dépensés.

**Tableau : Situation des montants planifiés, reçus et dépensés**

Partenaires financiers et l'Etat	Apports	Montant prévu		Montant décaissé		Montant dépensé		Taux de décaissement	Taux d'absorption
		USD	FCFA	USD	FCFA	USD	FCFA		
STDF	Montant décaissable	544 402	299 421 100	517 182	291 976 442	516 201	291 416 098	<b>95%</b>	<b>99,81%</b>
	Montant non décaissable (en nature)	-	-	-	-	-	-	-	-
CPF	Montant décaissable	-	-	-	-	-	-	-	-
	Montant non décaissable (en nature)	73 000	40 150 000	73 000	40 150 000	73 000	40 150 000	<b>100%</b>	<b>100%</b>
P4P/PAM	Montant décaissable	-	-	-	-	-	-	-	-
	Montant non décaissable (en nature)	59 100	32 505 000	0	0	0	0	<b>0%</b>	
ETAT	Montant décaissable	124 360	68 398 000	64 609	35 534 720	64 609	35 534 720	<b>52%</b>	<b>100%</b>
	Montant non décaissable (en nature)	45 000	24 750 000	45 000	24 750 000	45 000	24 750 000	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Total</b>		<b>845 862</b>	<b>465 224 100</b>	<b>699 791</b>	<b>392 411 162</b>	<b>698 810</b>	<b>391 850 818</b>	<b>82,73%</b>	<b>99,86%</b>

Source : Service de Comptabilité de l'UNMO/CIR

## 9 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de Réduction de la Contamination du Maïs et sous-produits à base de Maïs par les Aflatoxines au Burkina Faso, Afrique de l'Ouest (ReCMA-BF) qui pourraient servir pour d'éventuelles phases du projet ou des projets similaires sont de deux ordres :

### 9.1 Les bonnes pratiques

- La mise en œuvre du projet a montré que la problématique de la lutte et de la prévention de la contamination du maïs et des sous-produits à base de maïs par les aflatoxines est par essence multisectorielle en ce sens qu'elle concerne les différents maillons de la chaîne de valeur (production, stockage, commercialisation, transformation, recherche, promotion). Une fédération des efforts des acteurs de ces différents maillons dans un cadre harmonisé permet d'avoir des résultats substantiels de la réduction de la teneur en aflatoxines du maïs et d'accéder au marché international.
- Le projet est né de l'initiative de la CPF suite à la détérioration de stocks observée dans des magasins. La recherche de solutions pour répondre à des problèmes vécus, a permis de faire une meilleure orientation sur le choix des actions à mener et a pu effectivement contribuer à atteindre les objectifs de développement.
- Le projet a été initié par le secteur privé et est devenu par la suite un projet national du souhait de l'ensemble des parties prenantes au projet dénote que le développement de partenariat privé-public peut concourir à mieux répondre à certaines préoccupations du secteur privé.
- L'appropriation des bonnes pratiques édictées par un projet, marquée par leur application effective induit des changements notables pouvant offrir des opportunités de développement.
- L'implication effective des bénéficiaires dans la spécification de l'activité, sa planification et sa mise en œuvre permet de garantir une meilleure des bonnes pratiques.
- Le renforcement des capacités des bénéficiaires d'une intervention a plus de chance d'être valorisé lorsque ceux-ci sont organisés en coopérative. Cela facilite également la mobilisation des bénéficiaires et le suivi de la mise en œuvre des acquis du projet.
- L'appui des instituts de recherche pour susciter des recherches dans le domaine d'intervention d'un projet peut engendrer des solutions mieux adaptées pour répondre aux préoccupations du projet.

### 9.2 Les insuffisances

- Le projet n'a pas pu toucher une part très importante d'acteurs de la filière, à savoir les gros commerçants (surtout les détenteurs de gros magasins), car ceci n'était pas prévu au moment de la formulation du projet. La raison était que la contamination est plus accentuée au niveau des producteurs pendant la production, la récolte, le séchage, l'égrenage et le stockage du maïs. L'essentiel des activités était donc orienté vers les producteurs.
- La non-implication directe de la SAPHYTO, l'unique fournisseur agréé de l'Aflasafe BF01 au Burkina Faso, si bien qu'il y a eu une facilitation de la collaboration par l'entremise des acteurs de l'INERA et l'IITA, a fait observer la livraison tardive des produits (Aflasafe).
- La non mise en place d'un dispositif adéquat de suivi de tous les producteurs bénéficiaires n'a pas favorisé la traçabilité de toute la production pour pouvoir mesurer l'apport réel du projet en termes de quantité de maïs respectant les normes mise sur le marché.

## 10 RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

A l'issue de l'évaluation finale du projet, des recommandations ont été formulées à l'endroit de chacune des parties prenantes :

### **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et autres partenaires techniques et financiers**

Consolider les acquis du ReCMA-BF en mettant en place des fonds supplémentaires pour une seconde phase. Le ReCMA-BF, étant le précurseur de la diffusion de bonnes pratiques en matière de lutte et de prévention des aflatoxines dans une zone pilote au Burkina Faso, a pu insuffler une prise de conscience au sein des communautés, du danger que provoquent les aflatoxines. Le changement des attitudes observé sur la chaîne de valeur du maïs nécessite une mise à l'échelle des bonnes pratiques qu'il a inculquées aux bénéficiaires.

### **Etat Burkinabè**

- Faire des plaidoyers auprès des partenaires financiers pour un appui financier en vue de réaliser une seconde phase du ReCMA-BF avec une envergure plus grande. Aussi, cette intervention sera caractérisée par un vaste programme de production et de mise à disposition aux producteurs de Aflasafe, d'équipement des laboratoires d'analyse et de financement de la recherche.
- Assurer la poursuite des activités de réduction de la contamination du maïs par les aflatoxines par la mise en place de projets d'envergure nationale.
- Initier un programme institutionnel au niveau des centres de formation professionnelle d'agriculture afin d'avoir des curricula qui prennent en compte la formation des techniciens sur la prévention et la lutte contre les aflatoxines.
- Financer davantage les instituts de recherche pour leur permettre de poursuivre le travail sur les huiles essentielles extraites des plantes locales ainsi que les microorganismes sélectionnés à propriété antifongique et antiaflatoxinogène afin qu'ils soient produits à échelle et conditionnés pour une utilisation adéquate dans la conservation des produits.
- Outiller davantage les agents d'appui-conseils sur les bonnes pratiques pour la prévention et la lutte contre les aflatoxines avec des guides adaptés pour une sensibilisation à plus grande échelle au bénéfice des producteurs dans toutes les zones de production du maïs.
- Doter davantage de ressources aux laboratoires de santé publique, afin de leur permettre de réaliser les différentes analyses des aflatoxines à des coûts modérés.
- Mettre en place et suivre des standards sur la qualité dans les marchés informels, qui constituent les sources d'approvisionnement de la majorité des consommateurs.
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action national de gestion des aflatoxines en partenariat avec l'IITA et d'autres partenaires locaux, régionaux et internationaux.
- Accorder des subventions pour les intrants agricoles en incluant l'Aflasafe et d'autres outils tels que les sacs PICS, les égreneuses adaptées, les bâches adaptées pour améliorer la qualité de la production.
- Elaborer des normes sur l'aflatoxine pour le maïs au Burkina Faso.
- Mettre en place un partenariat fonctionnel entre les structures étatiques, les industries et les faitières des organisations paysannes.
- Œuvrer à intégrer la lutte et la prévention des aflatoxines dans les missions régaliennes de suivi-encadrement des acteurs clés de la chaîne de valeur c'est-à-dire les producteurs, commerçants et les transformateurs sur le terrain.

### **Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR)**

- Œuvrer à élaborer un projet de consolidation des acquis de ReCMA-BF et rechercher d'autres financements pour sa mise en œuvre.
- Maintenir la collaboration avec les autres structures impliquées dans la mise en œuvre du ReCMA-BF et développer une synergie d'action dans la recherche d'autres sources de financement pour consolider et mettre à l'échelle les acquis du ReCMA-BF.
- Œuvrer à faire une large diffusion des acquis du ReCMA-BF pour une prise de conscience collective des avantages d'une production de maïs de qualité, à travers la diffusion du film sur l'impact du projet, la reproduction et distribution des guides et outils élaborés.

### **Confédération Paysanne des Producteurs (CFP)**

- Faire des plaidoyers pour l'application d'un prix plus rémunérateur pour les produits de qualité au profit des producteurs.
- Encourager les animateurs endogènes à poursuivre les actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques en lutte et de prévention des aflatoxines au sein des coopératives.
- Initier des projets sur l'utilisation de la lutte biologique avec Aflasafe comme élément clé dans le système de gestion de l'aflatoxine et rechercher des financements pour leur financement.
- Mettre en place et promouvoir des systèmes de tests avec des kits rapides de quantification des aflatoxines dans les centres d'agrégation des produits agricoles des organisations paysannes pour faire un tri dans une démarche qualité en respectant strictement le cahier de charge des clients.

### **Producteurs**

- Appliquer avec rigueur les paquets technologiques reçus lors des séances de sensibilisation et formation.
- Recourir aux animateurs endogènes ou/et aux services techniques de leur localité en cas de besoin.

## **11 ANNEXES**

- Cadre logique
- Rapport financier
- Rapport d'audit
- Liste de contacts
- Veuillez fournir une liste complète des coordonnées (y compris les adresses de courrier électronique et les numéros de téléphone) des bénéficiaires et des organismes chargés de la mise en œuvre.
- Autres documents

Veuillez fournir une liste des documents (rapports de missions, matériels de formation, rapports sur les ateliers, etc.) élaborés pendant la durée du projet. Des copies de ces documents devraient être communiquées au Secrétariat du STDF.